

Liste de prix **2025** en vigueur le 1^{er} janvier 2025

DE LA PIERRE CONCASSÉE

Pierre concassée classifiée et tout venant - Prix à la t.m. F.A.B. carrière.

Taxes : TPS et TVQ en sus. Nous nous réservons le droit de modifier les prix sans préavis

TOUT VENANT			PIERRE NETTE		
0 - 5 mm	(criblure)	16.50 \$	5 - 10 mm	(10 mm)	22.60 \$
0 - 20 mm	(MG-20b)	19.30 \$	5 - 14 mm		21.85 \$
0 - 56 mm	(MG-56)	19.05 \$	5 - 20 mm		21.60 \$
Brute		17.75 \$	10 - 14 mm	(14 mm)	21.60 \$
PIERRE CERTIFIÉE DB			14 - 20 mm	(20 mm)	21.60 \$
0 - 5 mm	(criblure)	17.50 \$	20 - 40 mm	(ballast)	21.35 \$
0 - 20 mm	(MG-20)	22.05 \$	56 - 112 mm		21.35 \$
0 - 20 mm	(MG-20b)	20.30 \$	100 - 200 mm		21.85 \$
14 - 20 mm	(20 mm)	22.60 \$	300- 500 mm	(selon disponibilité)	23.55 \$
0 - 56 mm	(MG-56)	21.70 \$	PIERRE SELON CCDG MTQ		
0 - 112 mm	(MG-112)	20.05 \$	0 - 14 mm	(CG-14)	19.95 \$
			0 - 20 mm	(MG-20)	21.05 \$
			0 - 56 mm	(MG-56)	20.70 \$
			0 - 112 mm	(MG-112)	19.05 \$

AUTRES PRODUITS

Sable à béton	35.00 \$
Sable naturel tamisé	Sur demande
Matériaux Recyclés (MR, MGR) - Récupération (béton, asphalte, blocs) Disposition des sols (A et A-B)	Voir liste de prix
Mélange bitumeux (de mai à novembre)	Sur demande

FRAIS ADDITIONNELS

Frais de redevance municipale (loi 82)	0.70 \$
Frais de conformité environnementale	0.50 \$
Manutention d'hiver (janvier, février, mars)	1.00 \$
Taux de transport (variable selon l'endroit)	Sur demande
Frais de transport minimum	18 t.m. par voyage
Supplément de transport lors de la période de dégel selon MTQ	À confirmer
Temps d'attente au chantier à la 1/2 heure	100.00 \$/1/2 h



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Baillargeon Matériaux inc.



GÉNÉRAL – ACCEPTATION

Les présentes conditions générales de vente sont applicables et font partie intégrante de la soumission ainsi que tout autres documents éventuellement joints durant la phase de soumission.

En l'absence de réception d'un bon de commande, la soumission dûment acceptée et signée par le client fera office de commande officielle.

PRIX

Les prix sont mentionnés en dollar canadiens \$cad.

Les prix mentionnés sur les listes de prix applicables (*) excluent les taxes fédérales et provinciales, lesquelles sont facturées en surplus aux taux en vigueur, ainsi que les frais additionnels requis.

AJUSTEMENT DU PRIX

Les prix sont assujettis à l'indexation des coûts du bitume, du carburant et d'énergie.

Toute variation de prix sera communiquée (**) mensuellement au client, sans préavis.

TERMES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Toute commande doit être préalablement approuvée par notre département de crédit. Le contenu d'une commande ne peut avoir pour effet de modifier les escomptes, conditions et engagements prévus à la demande d'ouverture ou de renouvellement de crédit sauf si cette modification est spécifiée dans un document spécifiquement émis à cette fin par Baillargeon Matériaux Inc. à l'endroit du client (telles une offre de prix, soumission ou autres).

Nous nous réservons le droit d'interrompre la livraison de matériaux en cas de non-paiement.

Le client s'engage à effectuer tous ses paiements selon les termes et autres conditions lui sont accordés par département de crédit.

TAXES

Toutes augmentations de taxe de vente ou nouvelles taxes de vente imposées par les gouvernements fédéral, provincial ou les municipalités seront facturées au client.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité de Baillargeon Matériaux Inc. est limitée à fournir un produit conforme, F.A.B. usines ou carrières ou à la sortie de la bétonnière. Baillargeon Matériaux Inc. garantit que les produits vendus en vertu des présentes sont conformes aux spécifications fournies par le client ou son représentant, lequel déclare être familier avec lesdits produits quant à leur nature et leur usage. En cas de défectuosité ou de non-conformité des produits qui ne découle pas d'un mauvais usage ou de leur mise en place, la responsabilité de Baillargeon Matériaux Inc. est limitée aux prix des matériaux reçus et payés.

Baillargeon Matériaux Inc. décline donc toute responsabilité en ce qui concerne des dommages, autres que la valeur de produits déclarés non conformes ou défectueux, que pourrait réclamer le client, lequel renonce, par les présentes, à tous recours à ce sujet.

CAS DE FORCE MAJEURE

Notre compagnie n'est pas responsable des délais de livraison causés par un manque de facilité de transport ou par des grèves, accidents ou autres causes hors de notre contrôle, etc.

QUANTITÉS LIVRÉES

Les quantités mentionnées sur le billet de livraison seront considérées comme les quantités livrées. Nonobstant, si les quantités livrées ou commandées sont inférieures de 20 % aux quantités initialement prévues à l'entente commerciale, les parties conviennent que les prix unitaires pourront être révisés en conséquence.

MÉLANGES DE BÉTON

Notre béton est fabriqué en conformité avec les spécifications publiées par CSA A23.1/A23.2 dernière édition. Nos produits sont aussi certifiés Qualibéton et rencontrent toutes les exigences du protocole de certification NQ 2621-905 du BNQ. Les additifs, fibres, superplastifiant, etc., doivent être fournis et incorporés par Baillargeon Matériaux Inc.

Si les proportions sont spécifiées par le client ou son représentant, ou si des adjuvants ou de l'eau sont ajoutés sur le chantier, notre compagnie ne garantit pas la résistance ni la durabilité du produit. L'interprétation des plans et devis est la responsabilité du client ou de son représentant. Si les plans et devis spécifient du béton autre que le béton régulier, les frais additionnels seront facturés au client.

Conformément à la norme CSA A23.1, le béton devra être déchargé dans un délai maximum de 2 heures suivant sa fabrication. Passé ce délai de 2 heures, Baillargeon Matériaux Inc. décline toute responsabilité concernant la variation de la qualité du béton.

Classification : S.I.M.D.U.T. Catégorie E : matières corrosives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la fiche signalétique.

AVIS DE LIVRAISON/ANNULATION DE COMMANDE DU BÉTON

Notre compagnie ne garantira la livraison que sur un préavis de 96 heures minimum. En cas de mauvais temps, le client est responsable d'annuler les commandes au moins 4 heures avant la livraison.

Toute cancellation de commande entre 17h00 et 6h00 le matin de la commande, ou moins de 4h avant la commande durant la journée, entraînera des frais de 35.00 \$/m3 prévus ou un minimum de 250 \$.

CONDITIONS DE LIVRAISON DU BÉTON

Le client s'engage à fournir des voies d'accès et des points de déchargement convenables et sécuritaires durant toute la livraison. Si, à notre avis, ces conditions ne sont pas remplies, nous nous réservons le droit d'annuler ou d'arrêter la livraison. Le client doit fournir un endroit sur le site pour le nettoyage des dalles de la bétonnière. Le client sera responsable des amendes dans le cas où les chemins publics sont salis par nos camions à cause de l'état du chantier.

Nos camions ne s'engagent sur les trottoirs, entrées et propriétés privées que sur les instructions du client et à ses risques. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour les dommages causés dans ces cas.

Concernant la livraison de béton, le déchargement au chantier devra se faire sur une période maximale d'une (1) heure, toute période additionnelle à ce délai sera facturée au client au taux de 50,00 \$ pour chaque 15 minutes additionnelles.

MÉLANGES BITUMINEUX

Nos mélanges bitumineux sont fabriqués en fonction des exigences du ministère des Transports du Québec en conformité avec la norme 4202 du laboratoire des chaussées et certifiés par la norme ISO 9001 : 2015.

RÉCUPÉRATION DE MATÉRIAUX

Il est à noter que tous les matériaux reçus seront échantillonnés pour s'assurer de leur conformité environnementale avec les normes et critères en vigueur au site de disposition.

Si les résultats analytiques et l'historique du terrain d'origine des matériaux obtenus par le lieu de disposition révèlent une classification environnementale différente de celle prévue à la présente soumission de prix, les matériaux ne pourront être acceptés au site et un délai de 5 jours ouvrables sera accordé au client pour les récupérer et les disposer, à ses frais.

Toute démarches et actions à la suite d'une non-conformité ou contamination supplémentaire détectée après la récupération de matériaux sera à la charge du client. Des frais additionnels pourraient être facturés pour le chargement des matériaux. Des frais de gestion équivalents à 15 % seront appliqués en supplément sur les démarches et actions encourus.

SERVICE DE DISPOSITION DES SOLS

Le client et Baillargeon Matériaux Inc. s'engagent à respecter les normes environnementales en vigueur dans la province de Québec et les procédures de Trace Québec pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

En souscrivant au service de disposition des sols, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve l'intégralité des termes et conditions spécifiques énoncés dans le document « BMAT - 2025-01-01 - Conditions spécifiques - Service de disposition des sols A et A-B et récupération des matériaux ».

(*) Voir «BMAT - 2025-01-01 - Liste de prix 2025 - Matériaux recyclés - Récupération - Disposition des sols», «BMAT - 2025-01-01 - Liste de prix 2025 - Béton préparé», «BMAT - 2025-01-01 - Liste de prix 2025 - Pierre concassée», disponibles également sur <https://groupebaillargeon-msa.ca/produits/>

(**) Voir «BMAT - Indexation des coûts de carburant et d'énergie»